

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 014-6967/19/BM

■ Approbation d'un concours financier à Ouest Provence Habitat pour la production de 27 logements locatifs sociaux sur la commune de Fos-sur-Mer MET 19/12504/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Au cours de sa séance du 31 octobre 2017, le Conseil d'Administration de Ouest Provence Habitat a accepté la réalisation d'une opération comportant en partie la réhabilitation à neuf de villas existantes et la construction de quelques logements additionnels dans les espaces délaissés.

La demande de concours financier porte sur la construction de 27 villas en location sociale.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 5 330 000 euros T.T.C. et sera financé par un apport en fonds propres de la part de Ouest Provence Habitat au moyen de plusieurs prêts et par des subventions du Conseil Départemental et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La loi de finances 2018 a augmenté le taux de TVA applicable aux opérations locatives sociales, en effet ce taux passe de 5,5 % à 10 % pour les constructions neuves achevées à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour la plupart des travaux réalisés dans les logements existants. Cela représente une charge financière supplémentaire sur le bilan de cette opération.

Aussi, pour préserver l'équilibre financier du projet, Ouest Provence Habitat sollicite le concours financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à hauteur de 50 000 euros T.T.C. en rapport du plan de financement prévisionnel suivant :

Prix de revient à financer (TTC TVA 10 %) : 5 330 000 euros

Prêts : 4 700 000 euros

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

Subventions :

- Métropole Aix-Marseille-Provence : 50 000 euros
- Conseil Départemental : 150 000 euros

Fonds Propres Ouest Provence Habitat : 430 000 euros

En contrepartie, la collectivité bénéficiera de la réservation de 2 logements, en priorité au sein de la résidence « François Sanchez » ou au sein du parc de logements de Ouest Provence Habitat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 23 octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le concours financier en faveur de Ouest Provence Habitat, à hauteur de 50 000 euros, dans le cadre de la politique d'accompagnement de la production de logements locatifs sociaux, pour l'opération de construction de 27 logements locatifs sociaux «Rue François Sanchez», située rue François Sanchez sur la commune de Fos-sur-Mer.

Article 2 :

Est approuvée la convention de concours financier ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention de concours financier et tous les documents en découlant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans les Etats spéciaux de territoire Istres-Ouest Provence 2019 et 2020, chapitre 4581175011, nature 4581175011, code opération 2017501100.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS